

Bruxelles, le 28 novembre 2025  
(OR. en)

15910/25

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2023/0124 (COD)

---

---

CODEC 1915  
MI 952  
ENT 261  
ENV 1276  
CHIMIE 140  
IND 542  
CONSOM 270  
SAN 773

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
concernant les détergents et les agents de surface, et abrogeant le  
règlement (CE) n° 648/2004 (**première lecture**)  
- Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des  
motifs du Conseil

---

1. Le 28 avril 2023, la Commission a présenté au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 12 juillet 2023<sup>2</sup>.
3. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 27 février 2024<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> 8904/23 + ADD 1 à 7.

<sup>2</sup> 12179/23.

<sup>3</sup> 10507/24.

4. Le Comité des représentants permanents a confirmé, le 25 juin 2025, l'accord provisoire auquel sont parvenus les colégislateurs sur le règlement susmentionné<sup>4</sup>, à la suite de contacts informels entre le Conseil et le Parlement européen.
5. Le 15 juillet 2025, la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen a confirmé cet accord provisoire, et son président a par la suite adressé une lettre à la présidence du Comité des représentants permanents dans laquelle il a déclaré que le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture (à la suite d'une mise au point par les juristes-linguistes) sans amendement<sup>5</sup>.
6. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, sa position en première lecture figurant dans le document 12331/25 et l'exposé des motifs figurant dans le document 12331/25 ADD 1, l'Italie votant contre.

---

<sup>4</sup> 10440/25.

<sup>5</sup> 13878/25.